

FISP Info «Newsletter»: 2015, une étape particulière dans la métamorphose des systèmes de prévoyance.

Chères assurées, Chers assurés,

Comme d'habitude, FISP Info se propose de vous informer sur votre 2^{ème} pilier et d'éclairer les dynamiques qui régissent l'écosystème de la Prévoyance Professionnelle Suisse.

Pour les acteurs en charge du 2^{ème} pilier, mener à bien une «métamorphose» permanente est la condition indispensable afin d'offrir des solutions durablement attractives pour les assurés: c'est l'ambition légitime du modèle de la FISP.

En conséquence, outre des informations sur les sujets d'actualité de votre Caisse de Pensions, ce n°10 s'intéresse à quelques thèmes déterminants pour l'avenir de nos systèmes de prévoyance:

- **Adaptation: facteur de succès.**

Comment votre caisse de pensions s'est-elle adaptée pour comprendre et répondre aux nouveaux enjeux de la prévoyance: complexité légale, gestion des risques, offre de prestations attractives ?

- **Efficacité, gouvernance: condition de mise en oeuvre.**

Au-delà des modes et des artifices de communication, quelles modalités concrètes pour des réponses authentiques aux défis d'une Fondation et d'un Conseil responsables ?

Parmi les thèmes des prochains numéros:

- FISP Info s'efforcera d'éclairer l'évolution qu'est en train de vivre le monde de la prévoyance, en particulier au travers des travaux législatifs menés à l'occasion du projet «Prévoyance Vieillesse 2020».
- Votre newsletter traitera notamment des enjeux en matière d'efficacité, d'équité et de durabilité, liés aux modalités de création et de redistribution de valeur aux assurés: 3^{ème} cotisant et taux d'intérêts crédité, frais bancaires, taux de conversion, redistribution...

Autant de sujets au centre de nombreux débats plus ou moins techniques, toujours complexes, parfois opaques, qui méritent donc des clés de lecture adaptées à tous.

Nous aurons la possibilité et le plaisir de vous retrouver prochainement à plusieurs occasions : sur le site web (www.fisp.ch), plus particulièrement au travers du rapport annuel disponible depuis cet été, et lors de la conférence que la FISP organise le 5 novembre prochain.

Nous vous souhaitons bonne lecture.



ADAPTATION: FACTEUR DE SUCCÈS

COMMENT VOTRE CAISSE DE PENSIONS S'EST-ELLE ADAPTÉE POUR COMPRENDRE ET RÉPONDRE AUX NOUVEAUX ENJEUX DE LA PRÉVOYANCE (COMPLEXITÉ LÉGALE, GESTION DES RISQUES, OFFRE DE PRESTATIONS) ?

Nécessité d'une métamorphose... indispensable: la volonté de maintenir un 2^{ème} pilier de qualité. De manière générale, la FISP continue à relever les défis de sa mission de prévoyance dans des conditions démographiques et financières exigeantes, en intégrant les enjeux législatifs et politiques d'un marché en pleine évolution:

- Peu prétendent encore que la prévoyance professionnelle ne doive pas s'adapter aux réalités nouvelles d'un monde et de sociétés en mutation.
- Certains décrivent même comme «30 glorieuses» la période que vient de vivre la prévoyance, en particulier dans un contexte actuel de taux bas où «plus rien ne serait jamais comme avant».

Changer n'est toutefois pas se résoudre à régresser, et c'est le positionnement de votre Fondation :

- Au delà des constats de complexité qu'elle partage, la FISP a défini des axes clairs pour poursuivre une stratégie fructueuse.
- Conseil de Fondation et direction renforcent ainsi leurs actions pour adapter et améliorer les réponses à de nombreux nouveaux défis, sans renoncer à des objectifs de prévoyance de qualité.

2015, comme les années précédentes, constitue pour la FISP une nouvelle étape de sa «métamorphose», à un rythme et selon des modalités qui permettent de faire partie des Institutions de Prévoyance dont les assurés sont les gagnants.

Une conduite raisonnable, mais non résignée, permet de réunir les conditions nécessaires au développement et à la bonne gestion de solutions de prévoyance répondant aux besoins et attentes des adhérents et assurés.

MODALITÉS D'UNE MÉTAMORPHOSE...

FRUCTUEUSE: TOUT, SAUF LE FRUIT DU HASARD.

Les décisions structurelles - qui s'avèrent justes - prises par le Conseil de Fondation dès 2007 ont conditionné la mise en oeuvre d'une organisation évolutive, et une progression vers les pratiques de références, dans les domaines aujourd'hui au centre des débats les plus structurants. Parmi les résultats:

- Un modèle de prévoyance propriété des adhérents et assurés : dédié à leurs intérêts, armé pour s'adapter à leurs besoins et aux enjeux d'une mission assumée avec efficacité et authenticité.
- En matière de **prestations assurées** (offre monolithique devenue modulable) ou d'**efficacité budgétaire** (maîtrise des coûts parmi les marqueurs identitaires), la FISP s'est donnée les moyens de ses ambitions :
 - Le règlement de prévoyance permet d'implémenter des solutions en réponse à l'ensemble des besoins envisageables.

- Niveaux des prestations, options en matière de retraite, possibilités d'épargne et avantages fiscaux : illustrations d'une flexibilité réelle... avec un rapport financement/prestations toujours de référence.
- Par une veille concurrentielle active, la Fondation s'assure que ses partenariats contribuent à ses objectifs fondamentaux de qualité et d'efficacité économique en faveur des assurés.
- Côté **gestion financière**, les moyens de rémunérer votre épargne et minimiser les risques, via une stratégie exploitant les meilleures pratiques de préservation et valorisation du capital:
 - Un objectif majeur : préserver les efforts demandés aux deux 1ers cotisants (assurés, employeurs) en mettant tout en oeuvre pour une 3^{ème} force (3^{ème} cotisant issu des placements) optimale.
 - Cette contribution, souhaitée la plus régulière possible, doit être redistribuée de manière à optimiser l'impact sur la robustesse, la stabilité et

le caractère intergénérationnellement équitable et durablement attractif du modèle de prévoyance.

- Ces facteurs déterminent aussi les conditions du maintien de prestations retraite de qualité, sujet abordé lors du traitement des enjeux «Prévoyance Vieillesse 2020» dans nos prochains numéros.

PLAN & PRESTATIONS DE PREVOYANCE; AMELIORATION CONTINUE, SERIE EN COURS... À SUIVRE !

Cette Métamorphose multiple n'a naturellement de sens que dans la mesure où elle découle des demandes - ou répond à des besoins - des assurés et adhérents:

- Pour assurer la mise en oeuvre harmonieuse de solutions bénéfiques à tous ses assurés, la FISP continuera à répondre à des besoins en

évolution constante, valorisant la prise en compte d'attentes particulières et apportant des réponses viables à long terme.

- En offrant des solutions sans compromis sur les enjeux réels, la FISP jouera toujours la carte de la flexibilisation et de l'adéquation aux besoins des assurés dans le sens de leurs intérêts durables.

Après des améliorations successives du plan de prévoyance ces dernières années, les adhérents et assurés disposent d'une offre large, souple et au rapport financement/prestations très attractif (cf. FISP info n°8 et 9). Pour plus de détails, prière de se référer également au règlement en ligne sur le site de la FISP, par exemple :

- Options en matière de retraite et retraite anticipée: notamment art. 10, 11, 12, 13 et 35.
- Options en matière de financement et de couverture de prévoyance: art. 16.2, 39 et annexe 3.

Les organes FISP poursuivent leurs travaux pour continuer à faire bénéficier les assurés des meilleures prestations aux meilleures conditions... À suivre !

EFFICACITÉ, GOUVERNANCE : CONDITION DE MISE EN OEUVRE.

AU-DELÀ DES MODES ET DES ARTIFICES DE COMMUNICATION, QUELLES MODALITÉS POUR DES REPONSES AUTHENTIQUES AUX DÉFIS D'UNE FONDATION ET D'UN CONSEIL RESPONSABLES ?

Responsabilités et avoirs financiers du 2^{ème} pilier: les exercer au mieux, pour les valoriser au mieux. L'environnement actuel du 2^{ème} pilier impose toujours plus, comme thème central, la maîtrise des enjeux de gouvernance et d'efficacité

- Au coeur de ces enjeux, le rôle que doit jouer l'organe suprême : ses compétences, ses ressources et les modalités de son action déterminent en effet la manière dont la Fondation satisfera à sa mission.
- Comme exemple de champ dont il faut exploiter tout le potentiel : les placements immobiliers, dans une période où toutes les sources de rendements sont à optimiser.

Intéressons-nous aujourd'hui à ces 2 ensembles d'actions - étroitement liées - qui ont été menées par votre Fondation pour améliorer sa capacité à répondre à ces défis, en matière d'organisation:

- Les mesures pour renforcer la contribution du Conseil de Fondation à l'ambition de la FISP.
- Les modalités pour améliorer l'efficacité de son modèle de gestion immobilière.

IMMOBILIER, UNE ANNÉE CHARNIÈRE... RENDUE POSSIBLE PAR UNE ÉVOLUTION DU CONSEIL DE FONDATION.

Pour améliorer la contribution de la poche immobilière à ses résultats, la FISP a défini un plan spécifique:

- Fruit d'intenses travaux, 2014 aura été l'année de la transformation du modèle de gestion immobilière, via professionnalisation du

suivi du parc et élargissement des canaux d'apports et prospection.

- Les nouvelles compétences des membres du Conseil et leur implication ont permis de relever ces challenges et de concrétiser également des investissements inédits pour la FISP.

Après une année où la Fondation a renforcé ses capacités internes via l'arrivée au Conseil et à la Commission Immobilière d'un professionnel, 2014 a permis de mener à bien 2 grands types d'actions:

- Revue intégrale et adaptation du modèle de gestion «immobilier direct»: La rencontre de stratégies satisfaisant à des intérêts communs a permis d'adapter l'organisation par la conclusion du mandat, dès 2015, de Conseiller immobilier avec la Société Acanthe.
- Etude et suivi d'acquisitions et de constructions immobilières :

La FISP s'est donnée les moyens de développer des investissements compatibles avec ses objectifs :

- Constructions en cours: 1 immeuble à Lausanne et 1 immeuble à Martigny.
- Constructions en projet : 2 immeubles à Orbe et 3 immeubles au Bouveret, où la FISP a réuni les conditions de la mise en oeuvre d'un partenariat public/privé avec la Commune.

MODELES ET MOYENS POUR ASSUMER UNE MISSION AVEC EFFICACITÉ: LE CAS DES ORGANES DITS «MILICIENS»

La FISP concilie les avantages d'un modèle véritablement mutualiste, paritaire et ceux d'une organisation structurée selon des standards de niveau professionnel: un fonctionnement, équilibré entre un Conseil de Fondation éclairé et un organe exécutif interne de direction, permet de mettre en oeuvre des orientations maîtrisées après pesée systématique des enjeux.

Disposer, au sein du Conseil, de profils de compétences et de personnalités dont le sens des responsabilités et l'éthique personnelle contribuent à des pratiques optimales en terme de professionnalisme et de bonne gouvernance d'entreprise, nécessite aussi de réunir des conditions d'exercice optimales pour leur mandat.

Pour améliorer la contribution de son organe suprême à ses résultats et à la satisfaction de ses assurés, la FISP a défini un certain nombre de mesures et a procédé à des adaptations:

- Il s'agit d'assurer les moyens d'une bonne gouvernance et bonne gestion des risques au service de l'efficacité économique de la Fondation.

- Il est aussi nécessaire de réunir les conditions d'une confiance objective et légitimée dans la mission et les responsabilités conférées.

La FISP a ainsi défini des règles claires et met à disposition du Conseil des moyens précis et traçables:

- Loyauté: un règlement précis et un outil de suivi (déclaration signée) permettent de satisfaire à l'ensemble des obligations en la matière.
- Formation continue: le Conseil se donne les moyens de conduire la Fondation en conformité avec les exigences légales et de manière à satisfaire aux responsabilités que lui confère l'importance des missions assignées, notamment via un programme de formation complet et adapté, et un outil de suivi.
- Indemnités : unique rémunération payée pour les responsabilités assumées et le temps consacré, le règlement de frais précise les modalités, analysé par l'assemblée des délégués. L'absence d'autres «incentives» financières, dont sont dotés certains modèles commerciaux, assure une conduite sans biais (ex: pas d'intérêt financier personnel pour un membre du Conseil à assurer de nouveaux groupes).